© Drogues Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

Dépendance au cannabis

Par Profil supprimé Postée le 22/11/2010 05:42

> Bonjour, je consomme du cannabis tt les jours depuis environ 7 ans, en ce moment je n'en ai pas et j'ai des nausées tte la journée, j'en prennais pr calmer ces nausées justement, et j'ai honte d'en parler à mon medecin. Pensez vous que je serais mieux bientot? ça fait déjà 1 mois que c'est comme ça. Merci d'avance

---

Mise en ligne le 23/11/2010

Bonjour,

Vous êtes en situation de sevrage de cannabis, mais semble t-il, en raison d'une absence de produit, sans pour autant évoquer un réél désir d'arrêt de votre part. Vous dites que le cannabis vous aidait à calmer des nausées apparemment chroniques.

Les nausées ne font pas partie des manifestations physiologiques les plus fréquemment rapportées par les usagers en situation d'arrêt de cannabis, il s'agit plutôt :

d'irritabilité, d'insomnies, de transpiration abondante en particulier nocturne, de migraines etc... et ne s'échelonnent que sur trois à quatre semaines.

Il nous paraît donc utile de vous conseiller de consulter un médecin puisque vos nausées perdurent depuis un mois.
D'après la situation que vous décrivez, ce trouble préexistait, il est donc logique qu'il refasse surface à l'arrêt du cannabis, et, semble t-il, en l'absence de traitement.

Des consultations spécialisées sur les consommations de cannabis existent. Elles peuvent vous aider gratuitement et anonymement, et vous éviter d'avoir à parler de cet usage avec votre médecin traitant.

Vous trouverez des adresses au bas de cette page. Par ailleurs, nos écoutants sont également à votre disposition sur la ligne gratuite (depuis un poste fixe) et anonyme de Drogues Info Service au 0 800 23 13 13 (tous les jours de 8h à 2h).

Bien à vous

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA COREDAF- Centre de soins d'addictologie en ambulatoire

5 rue Youri Gagarine
Résidence Paul Moueza, rez de chaussée
97110 POINTE A PITRE

Tél : 05 90 90 38 79
Site web : coredaf.fr
Accueil du public : Du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 13h00
Consultat° jeunes consommateurs : Jeunes de moins de 25 ans avec entourage (les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte), sur rendez-vous. Deux autres consultations avancées aux CCAS de Marie Galante et le Moule. Possibilité de convenir d'autres horaires si demandé.
Service mobile : Déplacement les Mardi dans un bus nommé ProxiBus à l'encontre des usagers et à la sortie des établissements scolaires.

Voir la fiche détaillée